

# Les raisons de la rénovation des diplômes

L'article L. 212-1 du code du sport définit les conditions d'encadrement contre rémunération des activités physiques ou sportives en France.

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle... les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1. garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
2. et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles...»

Les diplômes sont délivrés par l'Etat, les titres à finalité professionnelle sont délivrés par des organismes privés ou associatifs et les CQP sont délivrés par la branche professionnelle du sport.

Le répertoire national des certifications professionnelles permet de consulter les diplômes, titres ou CQP. (site internet : <http://www.cncp.gouv.fr/>). La lecture de chaque fiche du répertoire national des certifications professionnelles permet pour un diplôme, titre ou CQP donné, de repérer les compétences attestées par sa possession et les activités du métier visé.

Ces dispositions permettent à une pluralité de « délivreurs » de diplômes, titres ou CQP, de produire des certifications visant à l'encadrement des APS.

Le ministère de la santé de la jeunesse et des sports bénéficie toutefois de l'exclusivité pour certaines activités sportives se déroulant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières.

## Les fondements et les principes de la rénovation des diplômes et des formations

### Les fondements de la rénovation des diplômes et des formations

Pourquoi rénover une filière de diplômes ? Trois finalités ont été définies :

- Accompagner le développement de l'emploi sportif en prenant en compte l'émergence de nouvelles situations professionnelles.

La demande des jeunes et des adultes évolue : phénomène de « zapping » sportif, demande d'activités ludiques, transformations des activités compétitives et de leur encadrement, évolutions sociologiques des activités éducatives, combinaisons de demandes de nature physique, culturelle, etc. Les compétences attendues des encadrants évoluent elles aussi.

- Mieux insérer le dispositif de diplômes et de formations du ministère de la santé de jeunesse et des sports dans l'évolution du système français de la formation professionnelle (création du RNCP et de la Validation des Acquis de l'Expérience, accroissement du rôle des régions et de la branche professionnelle sport).
- Associer les partenaires sociaux et les fédérations sportives dans la définition des qualifications. C'est dans ce sens qu'a été créée la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation (CPC arrêté du 27 septembre 1999). A côté des partenaires associatifs traditionnels, les partenaires sociaux, employeurs et salariés, prennent une part croissante dans le paysage.

#### Les principes de la rénovation des diplômes et des formations

Ils sont au nombre de trois :

- envisager la création de diplômes en fonction des situations professionnelles observées et en devenir. Le diplôme n'existera que lorsqu'il sera établi que la situation professionnelle visée correspond à des emplois réels, existants ou en création.
- construire des diplômes en s'appuyant sur un référentiel professionnel (décrivant les activités d'un métier ou d'un emploi existant ou en création) et un référentiel de certification (décrivant les compétences nécessaires à l'exercice du métier ou de l'emploi identifiés).

Cette structuration permet conjointement l'individualisation des parcours de formation en fonction du projet et des acquis du jeune ou de l'adulte, et la validation des acquis de l'expérience.

En outre, elle est conforme aux exigences du RNCP et, au « gabarit » des certifications françaises.

- Rénover la filière de diplômes du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports. Celle-ci vise à assurer une cohérence et une articulation entre les différents niveaux de qualifications.

Il sera possible de passer d'un niveau de diplôme à l'autre, dans une perspective de promotion, mais également d'entrer directement dans une formation préparant à un diplôme d'un certain niveau, sans passer par le niveau inférieur.

Les diplômes sont construits en unités capitalisables (UC) afin de développer l'individualisation des parcours de formation et la validation des acquis de l'expérience.

Ce système facilite la mise en oeuvre de bi qualifications ou de double certifications.

Il facilite également l'articulation avec les systèmes de formation des pays de l'Union européenne, qui devraient également être construits sur le principe d'unités de crédit capitalisables (ECTS et bientôt ECVET) ; les diplômes pouvant être repérés selon les huit niveaux de qualifications (EQF).